



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : AIX-MARSEILLE

Etablissement : Université Paul Cézanne – Aix-Marseille 3

Demande n° S3MA120003357

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit privé et sciences criminelles

Présentation de la mention

La mention « Droit privé et sciences criminelles » est apparue en 2004 à l'Université Paul Cézanne - Aix-Marseille 3 au moment de la mise en place du LMD (licence-master-doctorat). Elle est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence en droit. Cette mention propose une offre de formation cohérente, adaptée, à la fois classique et moderne.

Cette offre de formation se situe dans le prolongement direct des matières enseignées en licence (droit civil, droit pénal, procédure, notamment). Elle débouche sur huit spécialités en master 2 : « Droit privé fondamental », « Sciences criminelles », « Théorie du droit », « Procédures et « voies d'exécution », « Métiers de la police et de l'administration pénitentiaire », « Droit de la défense », « Lutte contre la criminalité financière organisée », et « Lutte contre l'insécurité ».

Elle permet de s'orienter tant vers l'ensemble des professions juridiques et judiciaires relevant du droit privé et des sciences criminelles (avocat, magistrat, huissier, service juridique de société, police) que vers la recherche.

Indicateurs

Effectifs constatés	En M1 : 232
Effectifs attendus	En M1 : 250 En M2 : 25 par spécialité
Taux de réussite	De 70 % à 100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	Pas d'évaluation
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	50 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	Pas d'évaluation

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention « Droit privé et sciences criminelles » est une formation structurée, cohérente qui a toute sa logique tant au sein l'offre de formation de l'établissement qu'au regard de l'offre de formation régionale. Cette formation est ouverte en formation initiale, mais également en formation continue.

La mention prépare efficacement aux concours de recrutement de l'enseignement supérieur et aux nombreuses professions juridiques et judiciaires (magistrat, avocat, huissier de justice, policier, gendarme, membre



de l'administration pénitentiaire) après concours ou examens d'entrée ; elle remplit ainsi les objectifs professionnels et scientifiques d'une mention de master.

La mention bénéficie d'une bonne attractivité locale et nationale. Le nombre des étudiants inscrits en M1 et en M2 et le nombre de candidatures en M2 en attestent.

La progressivité de la formation entre M1 et M2 est cohérente : une formation générale est dispensée en M1 et une formation plus spécialisée en M2. La politique de mutualisation est bien menée. L'équilibre cours magistraux/travaux dirigés (TD) pourrait être rééquilibré en faveur des TD. La politique de stage menée en M1 et M2 ainsi que la présence d'intervenants professionnels favorisent l'insertion professionnelle.

La mention « Droit privé et sciences criminelles » est adossée à quatre laboratoires de recherche : le Centre Pierre Kayser (CPK), le Centre de recherche en matière pénale Fernand Boulan (CRMP), le Laboratoire de théorie du droit, le Centre d'études de techniques financières et d'ingénierie (CEFTI). Le dossier n'indique toutefois pas comment se matérialise cet adossement. L'équipe pédagogique est formée d'enseignants-chercheurs et de professionnels spécialisés dans des domaines très variés. Cette formation est à la fois orientée vers la recherche et professionnalisante. L'aspect professionnalisant est fondé sur une politique de stage appuyée dès la fin de la licence et l'intervention de nombreux professionnels dans l'équipe pédagogique. Des liens étroits existent avec la chambre des huissiers, la cour d'appel, la gendarmerie et l'administration pénitentiaire. En M1, un stage facultatif de trois semaines avec rapport de stage est proposé aux étudiants pour découvrir leur futur milieu professionnel. Ce stage doit aider les étudiants dans leur choix entre une spécialité recherche ou professionnelle. En M2, le stage est obligatoire pour les spécialités professionnelles. Sa durée est très variable selon les spécialités (de 1 à 6 mois) et peut apparaître parfois très courte. Le stage fait l'objet d'un rapport qui donne lieu à une soutenance devant un jury. L'aspect recherche repose, outre sur l'adossement à des laboratoires de renom, sur la rédaction et la soutenance d'un mémoire en M2. L'ouverture à l'international est prévue par la conclusion de quatre conventions de partenariat avec des universités étrangères (Faculté de jurisprudence de l'Université de Catane, Italie ; Faculté de droit de l'Université du Liban ; Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal, Canada).

L'organisation de l'équipe pédagogique de la mention est bien pensée. Chaque spécialité est dirigée ou codirigée par un ou deux universitaires spécialisés. La répartition des enseignements entre les universitaires et les intervenants professionnels est satisfaisante. Les modalités de recrutement et d'évaluation des étudiants sont lisibles et justifiées. La sélection en M2 se fait sur dossier et/ou entretien.

Les modalités d'évaluation sont classiques. En M1, elles prennent la forme d'examens écrits et oraux et d'un contrôle continu en TD. En M2, même si le contrôle des connaissances relève de chaque spécialité, les modalités pratiquées consistent le plus souvent en un écrit (5 h), un grand oral, un rapport de stage avec soutenance pour les spécialités professionnelles et des rapports de recherche et un mémoire de recherche pour les spécialités recherche.

Aucun conseil de perfectionnement n'est institutionnalisé

En M1, les effectifs oscillent entre 200 et 300 étudiants, avec un taux de réussite entre 83 et 88 %. En M2, les effectifs par spécialité varient entre 15 et 30 étudiants pour les spécialités recherche et entre 15 et 40 étudiants pour les spécialités professionnelles. Le taux de réussite oscille en moyenne entre 70 et 100 %.

S'agissant du pilotage de la formation, des efforts devraient être menés concernant l'évaluation des enseignements par les étudiants. On constate, toutefois, que le pilotage actuel permet quelques adaptations de la maquette pour répondre aux attentes des étudiants. Les étudiants proviennent de l'établissement, mais il y a également un recrutement régional et national. Le taux de réussite est élevé. Le taux d'emploi est également important et en adéquation avec le niveau de formation.

● Points forts :

- Attractivité importante de cette formation classique, structurée, qui a su s'adapter tant au niveau régional qu'au niveau national.
- Importante professionnalisation de la formation.
- Réelle ouverture à l'international.
- Ouverture vers la recherche.

● Points faibles :

- Absence de procédures formelles d'évaluation des enseignements par les étudiants et du suivi de ces derniers.
- Absence de conseil de perfectionnement spécialisé.

Notation)

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement)

La politique de pilotage mériterait d'être affinée et normée, notamment en ce qui concerne l'évaluation des enseignements par les étudiants, le suivi des étudiants, la mise en place d'un conseil de perfectionnement institutionnalisé.

Il conviendrait de veiller à prévoir une durée de stage suffisante en M2.

Les modalités d'adossement à la recherche mériteraient d'être mieux explicitées.

Appréciation par spécialité

Droit privé fondamental

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité recherche permet un approfondissement des matières fondamentales du droit privé. Elle est ouverte aux étudiants titulaires d'un master 1 « Droit ». Elle offre 160 heures de cours. Le master 2 propose une offre de formation cohérente et adaptée à l'ensemble des professions juridiques et judiciaires relevant du droit privé et des sciences criminelles.

Cette spécialité s'inscrit logiquement dans le prolongement du master 1. Elle trouve toute sa justification sur le plan régional.

Ce master 2 offre la possibilité aux étudiants d'acquérir une formation professionnalisante permettant d'accéder aux examens professionnels préparant aux différentes carrières juridiques et judiciaires (avocat, magistrat), mais également à des postes de juriste dans des services juridiques de sociétés du secteur privé ou du secteur public. Ce master 2 permet également de s'orienter vers la recherche et d'accéder à une carrière d'enseignant-chercheur.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	Environ 25 étudiants
Effectifs attendus	
Taux de réussite	M1 : environ 85 % M2 : entre 66 % et 100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	50,6 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

L'insertion professionnelle est bonne et adaptée aux qualifications obtenues (environ 90 %). Ce master 2 permet également d'accéder à la recherche et à une carrière d'enseignant-chercheur. Cette orientation vers la recherche bénéficie de l'adossement au Centre de recherche Pierre Kayser et la demande, pendant la formation, d'effectuer des travaux de recherche et de rédiger et soutenir un mémoire.

Les enseignements se répartissent en quatre cours (Théorie générale du contrat, Droit de la responsabilité, Droit des biens, Droit des relations personnelles de la famille) et quatre séminaires d'approfondissement (Droit international privé, Ethique et les droits fondamentaux, Introduction au droit, Droit patrimonial de la famille) donnant lieu à des rapports de recherche.

La spécialité recherche « Droit privé fondamental » forme des juristes ayant des connaissances approfondies en droit privé à travers une initiation à la recherche solide. Les enseignements, assez classiques, sont assurés par des enseignants-chercheurs reconnus.

- Points forts :

- Qualité de la formation.
- Forte professionnalisation (professions juridiques et carrières recherche).
- Attractivité de la formation (nombre de dossiers de candidature en hausse).
- Bon encadrement des doctorants.



- Points faibles :
 - Ouverture à l'international.
 - Evaluation des enseignements par les étudiants.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A+

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable pour la formation de lui faire bénéficier d'une ouverture à l'international.

Il conviendrait que le master institutionnalise les procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants.

Sciences criminelles

- Présentation de la spécialité :

Cette formation est ouverte aux étudiants en droit titulaires d'un master 1. Il s'agit de la seule formation à Aix-en-Provence ayant vocation à permettre un approfondissement de la réflexion en sciences criminelles.

Cette formation offre deux parcours : un parcours « Sciences pénales » et un parcours « Sciences criminologiques ».

Elle permet de former des juristes spécialisés en sciences criminelles. Les étudiants peuvent soit s'orienter vers la recherche, soit accéder aux différents métiers des carrières juridiques et judiciaires (avocat, magistrat, policier). Cette formation est adossée à un centre de recherche composé d'enseignants-chercheurs de renom, le Centre de recherche en matière pénale Fernand Boulan.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	Entre 20 et 30 étudiants
Effectifs attendus	
Taux de réussite	Entre 74 et 100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	40,9 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	

- Appréciation :

C'est une formation de qualité, pluridisciplinaire (droit, sociologie, sciences politiques) qui est articulée en deux parcours : un parcours « Sciences pénales » et un parcours « Sciences criminologiques ». Cette formation a pour objectif de permettre à des étudiants de pouvoir approfondir leur réflexion en sciences criminelles.

Ce master s'inscrit très logiquement dans l'offre de formation de l'établissement. Il s'articule bien avec le M1. C'est une formation très professionnalisante. Elle ouvre la voie à une spécialisation dans le domaine, strictement universitaire, où cette formation est adossée à un centre de recherche de renom, et permet aux étudiants d'être formés à la recherche durant leur année de master 2 par la rédaction de plusieurs travaux de recherche, mais également grâce à la rédaction et à la soutenance d'un mémoire de recherche. Elle ouvre également la voie à une



spécialisation plus immédiate, en permettant la préparation d'examens ou de concours d'accès aux différentes professions judiciaires.

L'ouverture à l'international de cette formation est réelle. Elle se traduit, d'une part par la possibilité offerte à tout étudiant par le règlement d'examen d'effectuer le second semestre du master 2 dans une université étrangère, d'autre part par l'offre de formation qui prévoit 20 heures d'enseignement mutualisé en sciences criminelles comparées assurées en français ou en anglais par des professeurs invités (Italie, Liban, Canada, Japon, Etats-Unis). Cette orientation internationale s'appuie également sur un partenariat privilégié avec la Faculté de jurisprudence de Catane (Italie).

Les étudiants proviennent de l'Université d'Aix-Marseille 3, mais également d'autres établissements. Chaque année, il y a entre 200 et 330 étudiants, candidats pour ce master 2. Seule une vingtaine d'étudiants est retenue. Le taux de réussite est assez important et varie entre 74 et 100 %, selon les promotions. Des procédures d'évaluation informelles existent, tant pour l'évaluation des enseignements par les étudiants que pour le suivi et devenir des diplômés ou non.

- Points forts :
 - Attractivité de la spécialité.
 - Forte insertion professionnelle (environ 100 %).
 - Formation pluridisciplinaire.
 - Ouverture à l'international bien structurée.
- Points faibles :
 - Evaluation informelle des enseignements par les étudiants.
 - Evaluation du suivi et du devenir des étudiants.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A+

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable, pour cette formation attractive, de mettre en œuvre des procédures formelles d'évaluation des enseignements par les étudiants et de suivi de ces derniers.

Théorie du droit

- Présentation de la spécialité :

Cette formation, accessible aux étudiants en droit titulaires d'un M1, s'adresse à des juristes afin de les recentrer vers l'entreprise juridique. Elle peut également s'adresser à des étudiants en philosophie ou en sciences humaines et sociales qui souhaitent croiser leurs connaissances avec le droit. La formation permet d'acquérir une culture juridique qui confère une maîtrise dans l'analyse juridique. Elle permet d'accéder à l'enseignement et à la recherche mais également aux différents métiers juridiques et judiciaires, notamment la préparation aux examens d'entrée dans les professions d'avocat et de magistrat.

La spécialité est composée de deux parcours : un parcours général et un parcours international en accord avec l'Université d'Ottawa qui délivre un double diplôme master/LLM.

La formation a un volume horaire de 160 ou 170 heures :

- Dans le parcours général : 80 heures de cours fondamentaux et 80 heures de séminaire de recherche.



- Dans le parcours international : 80 heures de cours fondamentaux et 90 heures de cours fondamentaux dans l'université étrangère partenaire (Université d'Ottawa). Dans ce dernier parcours, il est délivré un double diplôme master droit/LLM.

Le master est adossé à un centre de recherche sur la théorie du droit, dynamique (plusieurs colloques). Le dossier ne précise pas les modalités d'intégration des étudiants dans ce centre. Le dossier ne donne aucune information concernant les aspects professionnalisants et transversaux et les aspects formation continue et par alternance.

- Indicateurs :

Effectifs constatés 2008-2009/2009-2010	10/12
Effectifs attendus	17
Taux de réussite 2008-2009/2009-2010	60 %/83 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Ce master 2 « Théorie du droit » est une formation classique, structurée. Elle s'inscrit logiquement dans l'offre de formation de l'Université d'Aix-Marseille et reçoit essentiellement des étudiants titulaires d'un master 1 en droit (master 1 « Droit privé et sciences criminelles », master 1 « Droit public »). Cette formation est également ouverte aux étudiants d'Institut d'études politiques, aux étudiants de philosophie qui souhaiteraient compléter leur formation avec l'étude du droit. Dans ce dernier cas, les débouchés sont moins évidents à déterminer.

Ce master 2 « Théorie du droit » permet de tenter d'accéder à l'enseignement et à la recherche mais également aux différents métiers juridiques et judiciaires, par le biais des examens professionnels d'entrée dans les professions d'avocat ou de magistrat. La formation ici dispensée constitue un complément potentiellement utile aux nécessaires connaissances techniques pour aborder ces examens professionnels. La formation à la recherche résulte des enseignements qui accordent une importance particulière aux différents travaux de recherche et à la possibilité offerte aux étudiants de rédiger et de soutenir un mémoire. Cette formation est également adossée au Laboratoire de théorie du droit qui associe étroitement les étudiants du master à ses travaux comme les « Rencontres de théorie du droit d'Aix ». Par ailleurs, ce master s'appuie sur un partenariat professionnel informel avec différentes juridictions aixoises.

Cette formation connaît une réelle ouverture à l'international grâce à la convention de partenariat conclue avec l'Université d'Ottawa et qui permet la délivrance d'un double diplôme (master en droit /LLM).

Elle est dirigée par deux co-responsables. L'équipe d'enseignants-chercheurs est reconnue pour sa compétence. Les effectifs de la spécialité restent faibles et le dossier ne renseigne pas quant à l'évolution attendue. La formation pourrait être rendue plus attractive encore si elle faisait une plus grande part à l'analyse des pratiques juridiques.

Les procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants et de suivi de ces derniers ne sont pas encore institutionnalisées. Il est toutefois tenu compte des observations des étudiants pour adapter les enseignements.

La professionnalisation s'entend ici d'une manière assez formelle puisqu'elle se traduit d'une part par la conclusion d'un contrat doctoral, d'autre part, pour la majorité, par la présentation des examens professionnels des professions d'avocat ou de magistrat.

- Points forts :

- Qualité de l'équipe de formateurs.
- Formation bien structurée.
- Forte et réelle ouverture à l'international.
- Efforts menés en vue d'une professionnalisation avec le monde juridictionnel.

- Points faibles :
 - Procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants.
 - Procédure de suivi des étudiants.
 - Faiblesse des effectifs et incertitude quant à leur évolution.
 - Manque de liens avec la pratique juridique.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement)

Cette formation classique et structurée gagnerait à instaurer des procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants ainsi que des procédures normées et chiffrées de suivi des étudiants diplômés ou non diplômés.

Par ailleurs, ce master pourrait officialiser un partenariat qui existe déjà tacitement avec certaines juridictions aixoises. La professionnalisation devrait ainsi être renforcée.

Il conviendrait enfin d'être extrêmement attentif à l'évolution des effectifs.

Procédure et voies d'exécution

- Présentation de la spécialité :

Le master « Procédures et voies d'exécution » est un master recherche/professionnel (R/P) issu du rapprochement, opéré en 2008, du master R « Droit processuel » et du master P « Contentieux et voies d'exécution ». Cette formation permet d'acquérir une vision complète de la matière processuelle et du fonctionnement de la justice civile. Elle est ouverte aux étudiants titulaires d'un master 1 en droit.

Elle est constituée de deux parcours : un parcours professionnel « Contentieux et voies d'exécution » et un parcours recherche « Droit processuel ». Le parcours professionnel est une formation d'un volume horaire de 300 h. Elle permet une intégration rapide des étudiants dans la vie professionnelle (professions judiciaires et d'auxiliaires de justice). Le parcours recherche « Droit processuel », d'un volume horaire de 160 h, permet de préparer une thèse ou des concours (magistrature). La formation permet aux étudiants de bénéficier d'enseignements tels que le droit de l'arbitrage ou les modes alternatifs de règlement des conflits.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	Entre 7 et 14 étudiants (R) Entre 11 et 28 (P)
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	Recherche : entre 85 et 100 % Professionnel : entre 73 et 93 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR



- Appréciation :

Ce master « Procédure et voies d'exécution » permet d'acquérir une vision complète de la matière processuelle et du fonctionnement de la justice civile. Il est ouvert aux étudiants titulaires d'un master 1 en droit. Les étudiants proviennent essentiellement du master 1 « Droit privé sciences criminelles ». C'est une formation structurée, avec des enseignements très adaptés aux réalités du monde judiciaire.

Le parcours professionnel permet une intégration rapide des étudiants dans la vie professionnelle (professions judiciaires et d'auxiliaires de justice). Cette professionnalisation est appuyée par un solide partenariat avec les milieux professionnels, notamment le parrainage des huissiers de justice depuis 1993. Le parcours recherche oriente naturellement vers une inscription en thèse, mais permet également la préparation de concours (Ecole nationale de la magistrature). Il est adossé à deux laboratoires : le Centre de recherche en matière pénale F. Boulan et le Centre Pierre Kaiser. La formation à la recherche est inscrite dans l'enseignement même de ce parcours qui prévoit l'élaboration de rapports de recherche et la rédaction et la soutenance d'un mémoire.

Il existe une mutualisation importante des deux parcours ; des cours communs sont organisés pour le Droit de la preuve, Droit commun du procès, Grands principes de l'exécution, Droit du procès équitable.

Cette formation est dirigée par deux responsables pour chacun des parcours. L'équipe pédagogique est constituée à la fois d'enseignants-chercheurs et d'intervenants professionnels (avocat, magistrat, huissier).

Chaque parcours accueille chaque année entre 7 et 14 étudiants pour le parcours recherche, et entre 15 et 30 pour le parcours professionnel.

Les procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants et celles de suivi des étudiants, diplômés ou non, ne sont pas institutionnalisées.

- Points forts :

- Grande qualité de la formation et excellente adéquation avec ses objectifs
- Formation structurée et adaptée aux besoins des professions judiciaires.
- Professionnalisation importante.

- Points faibles :

- Procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants et celles de suivi des étudiants pas institutionnalisées.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A+

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable que cette formation se dote d'outils d'évaluation des enseignements par les étudiants, mais également d'une procédure normée de suivi des étudiants sortants. Par ailleurs, il serait intéressant que ce diplômé opère une réelle ouverture à l'international.

Métiers de la police et de l'administration pénitentiaire

- Présentation de la spécialité :

Cette formation a pour objectif de permettre aux étudiants d'approfondir leur réflexion théorique de la compréhension de la chaîne pénale à ses deux extrémités : la police et l'administration pénitentiaire. Elle permet la préparation des concours dans ces deux secteurs.

Le master est composé de deux parcours : l'un davantage tourné vers les métiers de la police, l'autre davantage tourné vers les métiers de l'administration pénitentiaire. Il est ouvert aux étudiants titulaires d'un master 1 en droit.

● Indicateurs :

Effectifs constatés	Effectif global entre 24 et 39 étudiants
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	Entre 79 et 100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

● Appréciation :

Il s'agit d'une formation de qualité et qui se révèle globalement bien adaptée à ses objectifs. Elle est ouverte aux étudiants titulaires d'un master 1 en droit, mais également aux étudiants provenant d'IEP (Institut d'études politiques) ou d'autres masters 2 en droit. Les flux d'étudiants sont constants (une moyenne de 35 étudiants). Le taux de réussite est élevé et oscille entre 80 et 100 % selon les promotions.

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs et de nombreux intervenants professionnels.

La forte professionnalisation de cette spécialité résulte de plusieurs facteurs : une équipe pédagogique composée de nombreux professionnels (commissaire de police, juge d'application des peines, procureur, chef d'établissement pénitentiaire, notamment), l'exigence d'un stage obligatoire dans les deux parcours, une convention de partenariat avec l'administration pénitentiaire de la région PACA qui devrait être officialisée. Cette formation permet également de s'orienter vers la recherche. Elle est adossée au Centre de recherche en matière pénale F. Boulan.

Un enseignement mutualisé est organisé, comprenant une importante partie d'enseignements dédiés à la méthodologie et une autre dédiée à la culture juridique dans ces matières (procédure pénale, droit public, police, administration pénitentiaire).

L'ouverture à l'international résulte de stages effectués à l'étranger et de conférences dispensées par des professeurs invités venus d'universités étrangères.

Les procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants et de suivi des étudiants sortants ne sont pas encore institutionnalisées.

● Points forts :

- Offre de formation attractive car bien adaptée à ses objectifs.
- Excellente professionnalisation.
- Qualité de l'équipe pédagogique composée d'enseignants-chercheurs et de nombreux professionnels.

● Points faibles :

- Procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants et de suivi des étudiants sortants pas encore institutionnalisées.
- Durée de stage insuffisante.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il serait bénéfique pour cette formation très attractive d'instaurer des procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants et des procédures de suivi des étudiants sortants diplômés ou non. Par ailleurs, l'existence d'une ouverture à l'international pourrait être concrétisée et formalisée, ce qui enrichirait encore l'offre de formation de ce master 2. Enfin, il faudrait remédier à la durée insuffisante du stage.

Droit de la défense, parcours juriste des armées

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit de la défense, parcours juriste des armées » est ouverte aux étudiants titulaires d'un master 1 de droit.

Ce master est unique en France car il a été choisi par l'Armée de terre pour former les officiers-juristes. Cette formation permet donc de devenir officier-juriste, mais elle permet également, grâce aux différentes matières du droit privé étudiées, de présenter différents concours, notamment les différents concours de recrutement des armées.

Elle bénéficie d'une convention de partenariat avec l'état-major de l'Armée de terre.

Ce master 2 est à la fois généraliste (droit privé) et spécialisé (droit appliqué aux forces armées).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	NR
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	NR
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Cette formation, d'un volume horaire de 180 heures, permet d'allier une formation classique en droit privé (droit civil, procédure civile, droit du travail, droit commercial) et l'étude du droit des forces armées (droit appliqué des forces armées).

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs et d'un représentant de la cellule juridique de l'état-major de l'Armée de terre.

La professionnalisation de ce master 2 est forte. Elle bénéficie d'un ancrage professionnel fort grâce à la convention de partenariat qui a été conclue avec l'état-major de l'Armée de terre. S'y ajoute un stage dont la durée n'est toutefois pas précisée (l'annexe descriptive ne mentionne qu'un stage de 4 à 6 semaines dans une unité militaire).

Cette spécialité permet également de poursuivre dans la voie de la recherche puisqu'elle est adossée au centre de recherche Pierre Kayser. De plus, la formation à la recherche fait partie de la formation même puisque la rédaction d'un mémoire de recherche est demandée.

Les procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants et de suivi des étudiants sortants ne sont pas encore institutionnalisées.



- Points forts :
 - Qualité de la formation à la fois généraliste (droit privé) et spécialisée (droit appliqué aux forces armées).
 - Formation soutenue par une convention avec l'Armée de terre.
 - Débouchés professionnels sûrs (formation dédiée pour les officiers-juristes de l'Armée de terre).
- Points faibles :
 - Procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants et de suivi des étudiants sortants.
 - Modalités de contrôle des connaissances peu précises.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Cette formation recherchée et de qualité gagnerait à se doter de procédures d'évaluation normées et chiffrées tant en ce qui concerne l'évaluation des enseignements par les étudiants qu'en ce qui concerne le suivi des étudiants sortants, diplômés ou non. De même, les modalités de contrôle des connaissances devraient être précisées. La même recommandation est faite s'agissant des modalités d'organisation, de la durée et de l'évaluation du stage.

Lutte contre la criminalité financière organisée

- Présentation de la spécialité :

Le master 2 « Lutte contre la criminalité financière organisée » repose sur l'étude transversale de la gestion, de la finance, et des sciences criminelles, afin de permettre aux étudiants de disposer des outils nécessaires pour détecter ou prévenir les comportements liés à la délinquance financière et à la criminalité organisée.

La formation est ouverte aux étudiants titulaires d'un master 1 en droit, en économie, en gestion. Cette formation est également ouverte à des élèves de grandes écoles d'ingénieurs, d'écoles de commerce et à des professionnels en formation continue.

Cette spécialité permet l'acquisition d'une double formation en droit et en économie. Elle ouvre des débouchés professionnels dans des secteurs variés comme les professions spécialisées de la magistrature financière, de la police judiciaire, les services d'inspection des banques et toute entreprise soucieuse de se prémunir contre les risques de détournement, de corruption, de blanchiment.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	Entre 29 et 40 étudiants
Effectifs attendus	35 étudiants
Taux de réussite	Autour de 90 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR



- Appréciation :

Cette formation répond à un réel besoin de lutte contre la criminalité financière. Elle offre une formation spécifiquement dédiée à ce sujet transversal.

La provenance des étudiants est nationale et étrangère (60 % des étudiants sont extérieurs à l'Université Paul Cézanne - Aix-Marseille 3).

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs, mais également d'un nombre important d'intervenants professionnels.

Les débouchés professionnels sont nombreux et variés : les professions spécialisées de la magistrature financière, de la police judiciaire, les services d'inspection des banques et toute entreprise soucieuse de se prémunir contre les risques de détournement, de corruption, de blanchiment.

La professionnalisation résulte de liens forts (issus ou non de conventions de partenariat) avec différents partenaires professionnels comme la douane judiciaire, la police fédérale belge, l'école de la Magistrature suisse romande ou encore l'École nationale de la magistrature (convention de partenariat). Elle résulte également de la présence importante d'intervenants professionnels dans la formation et de sa politique de stages.

Cette formation est adossée à deux centres de recherche : le Centre de recherche en droit pénal Fernand Boulan et le Centre d'études et de recherche d'Aix-Marseille.

Il existe une réelle ouverture à l'international, nécessaire à cette formation, qui se concrétise par l'intervention d'enseignants professionnels étrangers dans la formation et par l'existence de liens forts noués avec des institutions étrangères comme l'OCDFO, Police fédérale belge.

Toutefois, les procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants et de suivi des étudiants sortants ne sont pas encore institutionnalisées.

- Points forts :

- Formation attractive, car adaptée à de nouvelles formes de criminalité.
- Bonne professionnalisation.
- Réelle ouverture internationale (enseignants et partenaires professionnels).

- Points faibles :

- Procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Procédures de suivi des étudiants sortants.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Cette formation de qualité, pluridisciplinaire et professionnalisante, gagnerait fortement à se doter d'instruments d'évaluation des enseignements par les étudiants et de suivi des étudiants sortants, diplômés ou non. Par ailleurs, les modalités de contrôle des connaissances mériteraient d'être développées.

Il faudrait préciser davantage les modalités du stage (durée, rédaction d'un rapport).



Lutte contre l'insécurité

- Présentation de la spécialité :

Le master 2 « Lutte contre l'insécurité » est une formation juridique destinée à offrir une compréhension approfondie et concrète du phénomène de l'insécurité et des dispositifs juridiques de lutte contre celle-ci.

Cette formation est ouverte aux titulaires d'un M1 en droit et aux personnes de niveau Bac+3 après validation des acquis professionnels au niveau master 1.

Elle s'articule autour de deux axes principaux : l'un consacré à la politique pénale et à l'insécurité, l'autre consacré à « Police, justice, insécurité ». Chacune de ces deux unités d'enseignements (UE) a un volume horaire de 150 h.

Ces enseignements sont complétés par deux UE portant sur le mémoire de recherche et le stage de deux mois dans un organisme professionnel.

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs et d'intervenants professionnels d'horizons variés (magistrat, commissaire de police, général de gendarmerie, inspecteur général des armées, psychologue).

Il est prévu un stage de deux mois au sein d'un organisme professionnel.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	Entre 20 et 27 étudiants
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	Entre 90 et 100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Cette formation répond à un réel besoin de lutte contre la criminalité. Elle offre une formation spécifiquement dédiée à ce sujet.

La provenance des étudiants est nationale et étrangère (60 % des étudiants sont extérieurs à l'Université d'Aix-Marseille 3).

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs, mais également d'un nombre important d'intervenants professionnels.

Les débouchés professionnels sont nombreux et variés. Ils recouvrent tant le secteur public que le secteur privé.

La professionnalisation résulte de forts liens (résultant ou non de conventions de partenariat) avec différents partenaires professionnels. Elle résulte également de la présence importante d'intervenants professionnels dans la formation et de sa politique de stages.

Cette formation est adossée au Centre de recherche en droit pénal Fernand Boulan.

Il existe une réelle ouverture à l'international, qui résulte d'une convention conclue avec la Faculté de droit de l'Université de Catane (Italie), de liens avec les université de Rome La Sapienza, Turin.

Toutefois, les procédures d'évaluation et de suivi des étudiants sortants ne sont pas encore institutionnalisées.

- Points forts :

- Formation attractive.
- Bonne professionnalisation.
- Réelle ouverture internationale.



- Point faible :
 - Procédures de suivi des étudiants sortants pas encore institutionnalisées.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A+

Recommandations pour l'établissement)

Cette formation de qualité, professionnalisante, gagnerait fortement à se doter d'instruments d'évaluation et de suivi des étudiants sortants, diplômés ou non. Par ailleurs, les modalités de contrôle des connaissances mériteraient d'être parfois précisées (stage).